

Régime de retraite complémentaire des cadres Les résultats 2008

Les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco sont gérés en répartition : les cotisations versées par les salariés et leurs employeurs servent directement à payer les pensions des retraités. Dans ce système, les retraites sont garanties par la permanence des cotisations. Aussi, la situation financière du régime s'apprécie, à un instant donné et dans le temps, à travers le résultat technique, différence entre les ressources hors produits financiers et les charges.

Pour autant, les partenaires sociaux, gestionnaires de ces régimes, ont décidé la constitution de réserves dans l'objectif de pallier d'éventuelles difficultés conjoncturelles, et de lisser dans le temps l'incidence des évolutions démographiques et économiques. Elles forment un volant de sécurité supplémentaire.

Depuis le début de la décennie, les placements de ces réserves ont permis de présenter un résultat global excédentaire alors même que les ressources de l'exercice hors transferts reçus de l'Arrco et de l'AGFF n'en couvraient pas les charges.

1) Le résultat technique global

En 2008, le résultat technique global du régime de retraite Agirc est excédentaire de 222 millions d'euros ; il était de 981 millions d'euros en 2007. Cet excédent est dû aux transferts de l'Arrco et de l'AGFF, d'un montant de 979 millions d'euros.

On notera toutefois la forte baisse de l'excédent de l'AGFF qui passe de 241 millions d'euros à 81 millions d'euros. Cette baisse est due à la moindre augmentation des ressources de l'AGFF et surtout à l'augmentation de ses charges de retraite (+ 9,4 %) du fait des départs anticipés à la retraite au titre des « carrières longues ».

Les cotisations des entreprises versées au régime Agirc s'élèvent à 16 472 millions d'euros, en hausse de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par celle des effectifs de cotisants de l'ordre de 2,2 % et celle du salaire moyen soumis à cotisations, de 1,6 %.

Ces cotisations progressent moins que les allocations à la charge du régime, + 5,4 %, qui atteignent, en 2008, 17 568 millions d'euros.

Le résultat technique du régime Agirc ne traduit pas encore les effets de la crise économique. Il s'inscrit dans une tendance de long terme d'une évolution des charges plus rapide que celle des cotisations reçues.

2) Le résultat financier

Les réserves, constituées pendant les périodes favorables, font l'objet de placement. Ces placements, majoritairement en obligations, sont soumis à des règles prudentielles d'application très stricte.

En 2008, la crise financière, d'une ampleur exceptionnelle, a un impact sur le résultat financier du régime Agirc. Ce mauvais résultat est amplifié par les règles comptables en vigueur au 31 décembre 2008, dans la mesure où l'intégralité des moins-values latentes constatées en fin d'exercice fait l'objet d'une provision alors que les plus-values ne sont pas prises en compte.

De ce fait, considérant la qualité d'investisseur à long terme des régimes Agirc et Arrco, le Conseil national de la comptabilité (CNC) a adapté ces règles, à partir du 1^{er} janvier 2009, ce qui lissera les incidences consécutives aux variations du marché.

3) Le résultat global

La présentation comptable des résultats a une incidence sur le résultat global du régime Agirc, somme du résultat financier et du résultat technique, une fois effectués les transferts financiers en provenance de l'Arrco et de l'AGFF.

Selon les règles comptables en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008, le résultat global du régime présente un déficit de 92 millions d'euros.

Selon le nouveau référentiel, le résultat global du régime de retraite Agirc serait de 499 millions d'euros.

4) Les prévisions pour 2009 et 2010

Les diagnostics conjoncturels qui se succèdent font ressortir une situation très dégradée concernant l'activité, l'emploi et les salaires pour les cadres comme pour les autres catégories de salariés.

Selon les prévisions, le résultat technique global serait de - 963 millions d'euros en 2009 et de - 1 679 millions d'euros en 2010.

Les réserves, d'un montant global de 18,8 milliards au 31 décembre 2008, permettront de faire face sur une période transitoire. Les partenaires sociaux se retrouveront en 2010 afin de décider des mesures à prendre pour que les régimes de retraite complémentaire retrouvent le chemin de l'équilibre financier.

Principaux résultats 2008	<i>en millions d'euros</i>
Ressources	17 243
Charges	18 000
Transferts financiers :	
- Arrco/Agirc	898
- Contribution d'équilibre de l'AGFF	81
Résultat technique global	222

	Règles comptables 31/12/08	Règles comptables 1/01/2009
Résultat financier	- 314	277
Résultat global	- 92	499